

Bulletin d'adhésion RETRAITÉS
Année scolaire 2026-2027
TOULOUSE GASCOGNE PYRENEES

Tel. Portable :

Tel. Fixe :

e-mail :

Nom – prénom :

Adresse postale :

Montant total de la cotisation : ☐ 65 € ☐ 100 € versée le : / /

Par chèque(s) N° Banque :

☐ Je souhaite recevoir une attestation pour la mutuelle (MNEC...)

RGPD : ① Renseignements personnels :

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.

① Je consens à transmettre mes données personnelles au Spelc local qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement général sur la Protection des données du 27 avril 2016 (RGPD).

J'autorise :

- Le Spelc local et national à m'adresser les publications éditées par le Spelc :
☐ Je consens ☐ Je ne consens pas
- Le Spelc local et national à m'adresser des informations sur ma messagerie électronique :
☐ Je consens ☐ Je ne consens pas
- Le Spelc local à transmettre mes données personnelles à un tiers au sein de la Fédération des Spelc (Fédération nationale et/ou syndicats locaux) : ☐ Je consens ☐ Je ne consens pas

Nous vous demandons de bien cocher les cases correspondantes ; sans cela, nous ne pourrions pas vous contacter pour vous communiquer les informations syndicales importantes.

Date:/...../20.....

Signature :

RETRAITÉ(E)S en adhérant au SPELC avant le 31 décembre,

- + vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation
- + Vous marquez votre attachement à la nécessité de l'action et du soutien permanent de la représentation syndicale
- + Vous recevez régulièrement la revue du SPELC et la lettre des retraités
- + Vous avez accès au site Internet du SPELC www.spelc.fr

Cotisation unique

Retraité	65 €
Cotisation couple retraité	100 €
Cotisation couple mixte (retraité +actif)	129 €

Bulletin d'adhésion à retourner **ENTIER** à :

SPELC 31-09-32
Bâtiment Hermès - boîte 10
55 avenue Louis BREGUET
31400 TOULOUSE

Cette cotisation peut être acquittée en 3 chèques, à l'ordre du SPELC 31-09, envoyés **en même temps** qui **seront prélevés sur 3 mois consécutifs**